

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE OUISTREHAM**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le lundi 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, François NOURRY, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Catherine LECHEVALLIER (P à M. BESOMBES), Thierry TOLOS (P à M. Pas. CHRETIEN), Raphaël CHAUVOIS (P à M. Pat. CHRETIEN), Yves MESLÉ (P à Mme SEGAUD CASTEX) ;

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**ENGAGEMENT CITOYEN – INSCRIPTION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA RESERVE CIVIQUE**

DEL20200914_12	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Votants : 29	Pour : 23	Contre :	Abstentions : 6
----------------	---------------	--------------	--------------	-----------	----------	-----------------

**Rapporteur : M. Besombes**

Instituée par la loi Egalité et Citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 (JO du 28.01.2017), la Réserve civique est une réponse au désir d'engagement des citoyens qui s'est largement manifesté après les attentats de 2015. La réserve civique permet l'engagement bénévole et occasionnel de citoyens et étrangers résidents régulièrement sur le territoire français. Être réserviste civique, c'est être acteur d'un ou plusieurs projets d'intérêt général, inspirés par les valeurs de la République et proposés par des organismes publics ou associatifs.

Partout en France, des milliers de réservistes, d'organisations publiques et associations sont déjà mobilisés sur le terrain.

Pour devenir réserviste, il faut être :

- ✓ majeur(e) de nationalité française ou étrangère résidant régulièrement en France (conditions fixées à l'article L. 120-4 du code du service national) ;
- ✓ mineur(e) âgé(e) de seize ans révolus, **sous réserve** d'un accord écrit préalable de vos représentants légaux.

Il suffit de s'inscrire sur la plateforme <http://reserve-civique.beta.gouv.fr>, d'adhérer à la charte de la réserve civique et de renseigner son profil. L'inscription est valable un an, renouvelable à la demande du réserviste, sous réserve du contrôle d'honorabilité qui peut être demandé pour des réservistes candidats à des missions les mettant en relation avec des publics mineurs ou spécifiques.

La Réserve Civique est basée avant tout sur la motivation des personnes. Les réservistes sont affectés sur des missions selon leurs souhaits, leurs disponibilités et leurs savoir-faire.

**LES MISSIONS DE LA RÉSERVE CIVIQUE :**

Ces projets peuvent concerner 10 domaines d'action : la solidarité et le vivre ensemble (Solidarité et insertion), l'éducation et l'insertion professionnelle (Education pour tous), la culture (Art & Culture pour tous), la santé (Santé pour tous), l'environnement (Protection de la nature), le sport (Sport pour tous), la mémoire et la citoyenneté (Mémoire et citoyenneté), la coopération internationale (Coopération internationale), les interventions d'urgence en situation de crise ou d'événement exceptionnel (Mobilisation Covid19), la sécurité (Prévention et protection).

En matière d'engagement pour faire face à une crise, l'organisme recruteur peut proposer des missions telles que :

- Renforcer les capacités de la commune à faire face aux situations d'urgence
- Devenir formateur aux premiers secours à la Croix-Rouge française
- Devenir acteur de la gestion des risques courants de la commune en participant à l'astreinte communale de sécurité
- Surveiller les massifs forestiers et sensibiliser la population au risque feux de forêts
- Sensibiliser les élèves de CM1 des écoles primaires aux risques naturels majeurs locaux...

Certaines missions sont devenues prioritaires dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid19 :

- Aide alimentaire et d'urgence : distribution des produits de première nécessité (aliments, hygiène...) et des repas aux plus démunis.
- Solidarité de proximité : faire les courses pour des voisins les plus fragiles, maintien du lien avec les personnes fragiles isolées.
- Soutien à la mobilisation sanitaire : assistance des personnels des établissements de santé, action à but sanitaire.
- Garde exceptionnelle d'enfants : garde des enfants de soignants ou aide d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Soutien scolaire : aider les élèves à étudier et faire leurs devoirs.
- Fabrication et distribution d'équipements de protection grand public.
- Soutien à la reprise des missions de service public en lien avec la population.

Ainsi, à Ouistreham, dès le début de la crise, des bénévoles ont proposé leurs services spontanément ou sur sollicitation de la commune sur les missions suivantes :

- ✓ Fabrication/distribution de masques en tissu ;
- ✓ Maintien du lien et assistance aux personnes fragiles et/ou isolées ...

La commune souhaite répondre à ce désir d'engagement de ses citoyens en intégrant officiellement le dispositif en tant qu'organisme d'accueil, sur des missions pour lesquelles un besoin de renfort se ferait sentir, en respectant les principes, engagements et obligations inscrits dans la charte de la réserve civique.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE avec 6 abstentions<sup>1</sup>

- L'inscription de la commune en tant qu'organisme d'accueil sur la plateforme numérique créée spécifiquement pour la réserve civique ([www.reserve-civique.beta.gouv.fr](http://www.reserve-civique.beta.gouv.fr)) ;
- La Publication de missions d'intérêt général qui entrent dans le cadre de cette adhésion, dans le respect de la charte de la Réserve Civique, qui sont à ce jour les suivantes :
  - participation au réseau solidaire (au sein des comités de quartier)
  - appui des agents municipaux en charge du pédibus (accompagnement des enfants)

*(cette liste est non exhaustive et susceptible d'évoluer en fonction des besoins de la collectivité et de l'intérêt général)*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le 18 SEP. 2020  
Certifiée exécutoire le

<sup>1</sup> Mmes Börner et Segaud Castex (+ pouvoir de M. Meslé) et MM Nourry et Pat. Chrétien (+ pouvoir de M. Chauvois).